



RESPONSABILITE DIRIGEANT ASSOCIATION

Par **alisse1962**, le **28/10/2013** à **13:36**

Bonjour,

Membre d'un conseil d'administration dans une association, je viens comme les autres membres du CA de recevoir une assignation au TGI. La partie adverse nous accuse d'avoir ester en justice abusivement et veut nous faire condamner à lui payer la somme de 616 000 € pour préjudice. Il est reproché à chaque membre du CA d'avoir autorisé le président à ester et ainsi d'être solidaire dans cette affaire.

En clair on nous accuse TOUS et sans preuve. Les PV de la réunion indiquent SEULEMENT que le CA autorise le président à ester en justice mais ne dit pas qui a donné son accord. Peut-on accuser l'ensemble des membres comme cela d'un CA ? Qui doit apporter la preuve que TOUS les membres de ce CA étaient d'accord ou pas d'accord ?

Merci beaucoup pour votre aide.